

COMPRENDRE LE PRINCIPE DES DROITS HUMAINS CONSISTANT À « UTILISER AU MAXIMUM LES RESSOURCES DISPONIBLES »

L'engagement politique n'est pas suffisant pour réaliser les droits humains à l'eau et l'assainissement et atteindre les cibles des ODD liées à l'eau et à l'assainissement. D'importantes ressources, notamment financières, sont en effet indispensables à toute réussite. Les droits humains à l'eau et l'assainissement ne sont pas seulement une déclaration de volonté politique : ils comprennent des obligations spécifiques en matière de participation, d'accès à l'information, de redevabilité, de non-discrimination et d'égalité, ainsi que de financement.

Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels impose aux États de veiller à ce que des ressources suffisantes soient mobilisées pour l'exercice de tous les droits humains :

*« Chacun des États parties au présent Pacte s'engage à agir, tant par son effort propre que par l'assistance et la coopération internationales, notamment sur les plans économique et technique, **au maximum de ses ressources disponibles**, en vue d'assurer progressivement le plein exercice des droits reconnus dans le présent Pacte par tous les moyens appropriés, y compris en particulier l'adoption de mesures législatives. »*

La limitation des ressources ne saurait justifier l'inaction

Même si les États ne sont pas toujours en mesure de mobiliser les ressources nécessaires pour remplir immédiatement leurs obligations concernant les droits humains, ils doivent pouvoir démontrer les efforts déployés en vue de leur réalisation totale, notamment les politiques, les stratégies et les plans ainsi que les ressources, financières et autres, qu'ils ont recensées dans le but de réaliser progressivement et dans un délai aussi bref que possible les droits humains.

Pour accorder à ces droits et à l'élimination des inégalités une place centrale dans les dialogues sur le financement et la gestion des ressources, les discussions doivent aller au-delà des préoccupations liées à la rentabilité et à la récupération des coûts. Ces discussions doivent davantage porter sur la valeur intrinsèque offerte par une généralisation aussi rapide et efficace que possible

de l'accès à des services adéquats. En effet, si l'accès à des services durables et résilients coûte cher, les répercussions sur le développement économique et humain de l'absence d'accès à ces services de base sont, elles, nettement plus onéreuses.

Les alliances nécessaires à la réalisation de ces droits humains passent par des efforts de plaidoyer fondés sur le droit des droits humains et par des stratégies plaçant la réduction des inégalités et l'exercice de ces droits au cœur de leurs priorités.

Le principe de l'utilisation maximale des ressources disponibles pour la réalisation des droits humains à l'eau et à l'assainissement est examiné plus en détail dans la note d'information de SWA intitulée "Les droits humains à l'eau et à l'assainissement", disponible sur le [site web de SWA](#).



LE RÔLE DE L'ÉTAT

Les États, qui sont liés par des pactes et des traités relatifs aux droits humains, ont l'obligation première de réaliser ces droits. Ils doivent tenir compte des points suivants afin de maximiser les ressources pour réaliser les droits humains :

Recettes publiques

Les États doivent être en mesure de démontrer qu'ils collectent des financements suffisants pendant une période démontrable. Il peut s'agir de contributions directes des ménages (notamment via le paiement de factures), de taxes, et de transferts financiers de sources externes.

Budget et dépenses de l'État

La planification et l'allocation des ressources doivent mettre avant tout l'accent sur les droits humains et sur la priorisation des personnes qui ne disposent pas d'un accès adapté.

Aide au développement

En cas de ressources nationales insuffisantes pour l'exercice des droits humains à l'eau et l'assainissement, les États peuvent et doivent chercher à obtenir une assistance extérieure.

Dette et financement du déficit

Le remboursement de la dette peut devenir un véritable fardeau pouvant mener à la violation des droits humains. Les États débiteurs et créanciers doivent y prêter une attention particulière.

Politique monétaire et réglementation financière

La gestion de la politique monétaire et de la réglementation financière par les États a une incidence sur le montant des financements disponibles pour la réalisation des droits humains. Les mesures de lutte contre la corruption font partie de ce domaine.

Suivi du respect de l'obligation « d'utiliser au maximum les ressources disponibles »

Le suivi au moyen d'un examen des politiques et des allocations budgétaires est essentiel pour que les États rendent des comptes. Les autres parties prenantes ont également un rôle crucial à jouer en surveillant les niveaux de service et les budgets dans le cadre de processus locaux, nationaux et mondiaux.

Non-discrimination et réduction des inégalités

Cet aspect doit être considéré comme un élément clé et transversal de la budgétisation, des dépenses et des examens. Les États accordent rarement la priorité aux investissements en faveur de services destinés aux habitants d'implantations sauvages urbaines ou de régions rurales reculées. Les tarifs demandés aux personnes vivant dans ces zones pour des services de qualité inférieure finissent souvent par être plus élevés que les montants payés par des groupes de population plus aisés pour des services formels. Les États doivent œuvrer pour mettre fin à ces inégalités, y compris en mobilisant des ressources financières supplémentaires.

LE RÔLE DES ACTEURS NON ÉTATIQUES

Bien que les États soient les premiers responsables, d'autres parties prenantes ont également un rôle important à jouer en matière d'obligations liées aux droits humains.

Organismes d'assistance extérieure

Les pays donateurs ont des obligations extraterritoriales, notamment celle de soutenir ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour la réalisation des droits humains. Ils doivent veiller au respect de ces droits dans le cadre de leur aide au développement tout en encourageant la coordination des efforts et la collaboration entre les donateurs. Les fondations et les autres organismes de financement du secteur privé doivent également respecter les droits humains à l'eau et à l'assainissement et contribuer dès que possible à leur exercice. Les investisseurs doivent tenir compte de la capacité financière des pays bénéficiaires à rembourser leur dette tout en remplissant leur obligation de garantir des services de base, en particulier à destination des personnes vulnérables et marginalisées.

Services publics et régulateurs

Les régulateurs et les entreprises de services publics assument directement les obligations des États en matière de réalisation des droits humains à l'eau et l'assainissement et aident à garantir que les dépenses publiques sont réelles et efficaces. Les régulateurs jouent également un rôle dans le suivi de l'utilisation et du ciblage des budgets.

Secteur privé

Les entreprises de services publics privées ou à gestion privée ont les mêmes responsabilités décrites ci-dessus que leurs homologues publiques et doivent respecter le cadre réglementaire. Aucun actionnaire ne devrait tirer de bénéfices de la fourniture de services si une partie de la population n'a pas accès à des services essentiels. La participation du secteur privé dans la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement doit être transparente et intégrer l'inclusion, la durabilité et la redevabilité pour garantir la protection des droits humains.

Organisations de la société civile

Lorsque des organisations de la société civile interviennent dans la fourniture de services, ces derniers doivent être conformes aux normes et aux principes des droits humains. Il existe également de nombreuses possibilités pour la société civile de promouvoir le principe consistant à « utiliser au maximum les ressources disponibles », notamment en demandant des comptes aux États sur leurs plans de financement et leurs prévisions budgétaires.

Instituts de recherche et d'enseignement

De nombreux domaines de recherche peuvent aider à garantir que les États utilisent au maximum leurs ressources disponibles. Les sujets les plus importants sont notamment l'accès aux financements, l'analyse du financement des services, la contribution que peuvent apporter la facturation et d'autres participations financières des ménages et le rôle de l'État en cas d'insuffisance des approches fondées sur le marché.

